

Sanctions et Embargos

PANORAMA

&

ENJEUX POUR LA RÉASSURANCE

Club APREF

Jeudi 13 Novembre 2014



INTRODUCTION



❑ UN ENVIRONNEMENT QUI TEND À SE COMPLEXIFIER



Conseil de Sécurité des Nations Unies



Union Européenne



The Office of Foreign Assets Control (OFAC) of
the US Department of the Treasury



France

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/sanctions-financieres-internationales>

PROBLÉMATIQUES :

- Une croissance rapide des exigences réglementaires liée à l'évolution du contexte géopolitique
- Différents types de mesures restrictives : gel des avoirs visant des individus et des entités, sanctions sectorielles, sanctions spécifiques à l'assurance et à la réassurance
- Hétérogénéité des programmes de sanctions applicables dans leur nature et dans leur champ d'application
- Difficultés d'application pour les organisations multinationales



❑ LES RESSOURCES DISPONIBLES EN FRANCE

Sanctions financières internationales

INTRODUCTION

Les sanctions financières internationales sont un instrument de la politique étrangère de la France. À l'encontre de personnes physiques ou morales ou d'entités, les sanctions visent notamment à imposer un gel des fonds, des avoirs et des ressources économiques, ainsi que leurs transactions financières ou commerciales. À l'encontre d'un pays, les sanctions visent à interdire le commerce de biens et de services ciblés et peuvent inclure des mesures de gel à l'égard de personnes (pour de plus amples informations, consultez le [Guide de bonne conduite](#), rubrique 1).

SANCTIONS PRATIQUES

- * Vous souhaitez prendre connaissance de l'étendue des sanctions, consulter les pays et rubriques à droite de la présente page
- * Vous souhaitez déclarer ou notifier une transaction : le téléservice Sanctions financières internationales vous permet de saisir en ligne vos demandes et vos notifications et de les transmettre à la direction générale du Trésor via une interface sécurisée, performante et ergonomique.

Déclarations de transactions

Ce téléservice ne s'adresse pas aux particuliers. Il ne permet pas de traiter les demandes d'autorisation et les notifications effectuées pour leur compte. Il n'a pas non plus vocation à traiter les demandes relatives aux homonymies. Ces demandes doivent continuer à être adressées avec les formulaires à sanctions-gel-avoirs[à]dgtresor.gouv.fr

- * Vous êtes confrontés à une homonymie
- * Vous souhaitez qualifier le produit exporté, vous ne savez pas si votre produit est réglementé, démarche
- * Vous êtes confrontés à une difficulté qui ne trouve pas de réponse dans le [Guide de bonne conduite](#), contactez sanctions-gel-avoirs[à]dgtresor.gouv.fr
- * Vous souhaitez consulter la [Liste électronique consolidée des sanctions financières](#) ou la [Liste terroriste unique](#)
- * Vous souhaitez nous alerter sur une situation critique à l'aide de la [fiche d'alerte](#)
- * Tous les documents utiles sont accessibles dans la rubrique [Focus sur...](#)

Tableau récapitulatif des mesures restrictives par pays - 04/08/2014

La direction générale du Trésor met à disposition un tableau récapitulatif des mesures restrictives par pays visés par des sanctions financières internationales. Ce tableau constitue une aide à la lecture et ne saurait se substituer aux textes pub...

Lancement du téléservice Sanctions financières internationales - 07/11/2013

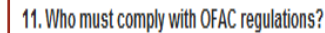
La direction générale du Trésor ouvre son téléservice « Sanctions financières internationales ». Ce téléservice permet aux professionnels concernés de saisir en ligne les demandes d'autorisation de transaction et les notifications liées aux régim...

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR MET UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS PRATIQUES À DISPOSITION :

- Une présentation par pays des sanctions internationales
- Les résolutions du conseil de sécurité de l'ONU
- La Réglementation européenne - y compris sous format consolidé – et les questions fréquemment posées
- Un guide de bonne pratique
- Les formulaires disponibles
- ...



- Les “US Persons” = les citoyens US, les résidents américains même lorsqu’ils ne se trouvent pas sur le territoire américain, les sociétés constituées aux Etats-Unis, parfois les filiales et succursales de sociétés US
- Les personnes ou entités ne relevant pas des Etats-Unis mais étant en possession de certains produits d’origine US Par exemple des articles relevant de la technologie militaire de défense
- Les personnes ou entités quelle que soit leur nationalité qui “faciliteraient” la commission d’infraction par des US Persons (“facilitation/circumvention”)



All U.S. persons must comply with OFAC regulations, including all U.S. citizens and permanent resident aliens regardless of where they are located, all persons and entities within the United States, all U.S. incorporated entities and their foreign branches. In the cases of certain programs, such as those regarding Cuba and North Korea, all foreign subsidiaries owned or controlled by U.S. companies also must comply. Certain programs also require foreign persons in possession of U.S. origin goods to comply. [09-10-02]

- Toutes les transactions en USD car elles sont considérées comme réalisées sur le territoire US (mécanismes de compensation, banques US)
- Les sanctions US relatives à l'Iran et à la Syrie ont une portée extraterritoriale
 - Comprehensive Iran Sanction, Accountability, and Divestment Act of 2010 ("CISADA")
 - U.S. Executive Order "Prohibiting Certain Transactions with and Suspending Entry into the United States of Foreign Sanctions Evaders with Respect to Iran and Syria"



L'EFFET DES SANCTIONS SUR LES RELATIONS CONTRACTUELLES



❑ L'EFFET DES SANCTIONS SUR LES RELATIONS CONTRACTUELLES

Contrats conclus **avant** la sanction

- Le contrat est-il **suspendu** ou **annulé** ?
- **Pas de réponse définitive** : dépend probablement de la nature du contrat et des prestations
- En assurance, la garantie et l'exécution du contrat sont a priori **suspendues**, sauf dérogation...
- **Royaume-Uni** : un assureur peut notifier la **résiliation** du contrat (notice of cancellation) (jurisprudence Arash 20/04/2011)



Contrats conclus **après** la sanction

- Nullité **absolue** (ordre public)
- Appréciation de la nullité au jour de la **conclusion** du contrat
- La levée de la sanction **postérieurement** à la conclusion du contrat ne purge pas la nullité: le contrat n'est **pas ressuscité** !
- **Aucune restitution** ne peut avoir lieu
- Il faut assimiler les contrats **renouvelés** après la sanction aux contrats conclus après la sanction



❑ L'EFFET DES SANCTIONS SUR LES RELATIONS CONTRACTUELLES

Peut-on se prévaloir de sa **mauvaise foi** ?

- Sans doute...: un assureur qui conclurait en connaissance de cause un contrat en violation d'un embargo serait fondé à ne pas l'exécuter
- Conséquence de la nullité absolue.
- L'assureur serait fondé à ne pas restituer la prime (mais quid si l'assuré n'est pas soumis à la mesure d'embargo?)
- Action de la victime de la nullité contre le courtier ?



❑ L'EFFET DES SANCTIONS SUR LES RELATIONS CONTRACTUELLES

Quelques points de **négo**tiation

- Préciser les **modalités d'exécution** du contrat si une sanction internationales intervient (notamment le paiement des **indemnités**)
- Clause de **renégociation** du contrat dans le cas de groupes de contrats
- Clause de **force majeure** ou d'**imprévision** (hardship)
- Clause d'**arbitrage** et pouvoirs du juge



❑ RUSSIE/ UKRAINE : UN CADRE RÉGLEMENTAIRE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

SANCTIONS SECTORIELLES

RESTRICTIONS ET/OU DEMANDES D'AUTORISATION NÉCESSAIRES CONCERNANT

- **L'énergie :**
Exploration et exploitation de pétrole en eaux profondes ou dans l'Arctique, ou de schiste bitumineux
- **Les équipements militaires ou à double usage**
- **L'accès aux marchés financiers**
Certaines banques, et entreprises, détenues en majorité par l'Etat Russe sont sujettes à des restrictions
- **Certains projets d'infrastructure en Crimée ou à Sébastopol**

SANCTIONS CONTRE DES INDIVIDUS OU DES ENTREPRISES

L'Union Européenne et les Etats-Unis mettent à jour régulièrement la liste des personnes et entités visées par des mesures de gel de leurs avoirs

Dans certaines hypothèses, des entités non listées mais détenues ou contrôlées par une personne ou une entité listée peuvent être considérées comme automatiquement sujette à des mesures de gels de leurs avoirs.



LES DILIGENCES MENÉES AVANT SOUSCRIPTION



IDENTIFICATION DES RISQUES

PROCÉDURES DE SOUSCRIPTION

- Effets tant Civils que Pénal
- Nécessité d'une approche normée car la FCA demande d'avoir une gestion de ces risques
- Le manque d'identification des risques peut lui aussi être sanctionné par une amende.
- Importance des procédures dans les vérifications afin d'avoir les éléments constitutifs en cas de vérification par une autorité.
- Chaque marché a des Clauses (Londres LMA 3100 ou encore pour l'aviation la AVN111), sans compter les travaux de l'APREF.
- Les clauses ont pour effet de protéger contre les faits qui n'auraient pas pu raisonnablement être identifiés au moment de la souscription.

CONTRÔLE PRÉALABLE

- Sites appropriés
- Echanges d'information avec les (ré)assurés.
- Facteurs de risques :
 - La zone géographique,
 - La nature de la garantie et les termes de la garantie
 - Les informations sur l'assuré, son identité,
 - La nature des activités



IMPACT DE LA CONFORMITÉ AUX SANCTIONS



❏ LES SINISTRES

CONTRÔLE PRÉALABLE

- Restrictions sur les actifs ou personnes
- Prohibition de garanties
- Embargos Commercial - Exclusion

VÉRIFICATION

- Sites appropriés

INDEMNITÉ

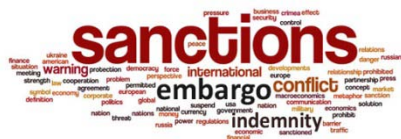
- Le sinistre peut néanmoins être évalué mais sans qu'il soit réglé (indemnités « gelées »)
- Provisions et réserves effectuées
- Néanmoins dans certains cas, il peut être possible de négocier avec les autorités pour obtenir un accord de règlement.

EXEMPLE POTENTIEL

- Individuelle accident

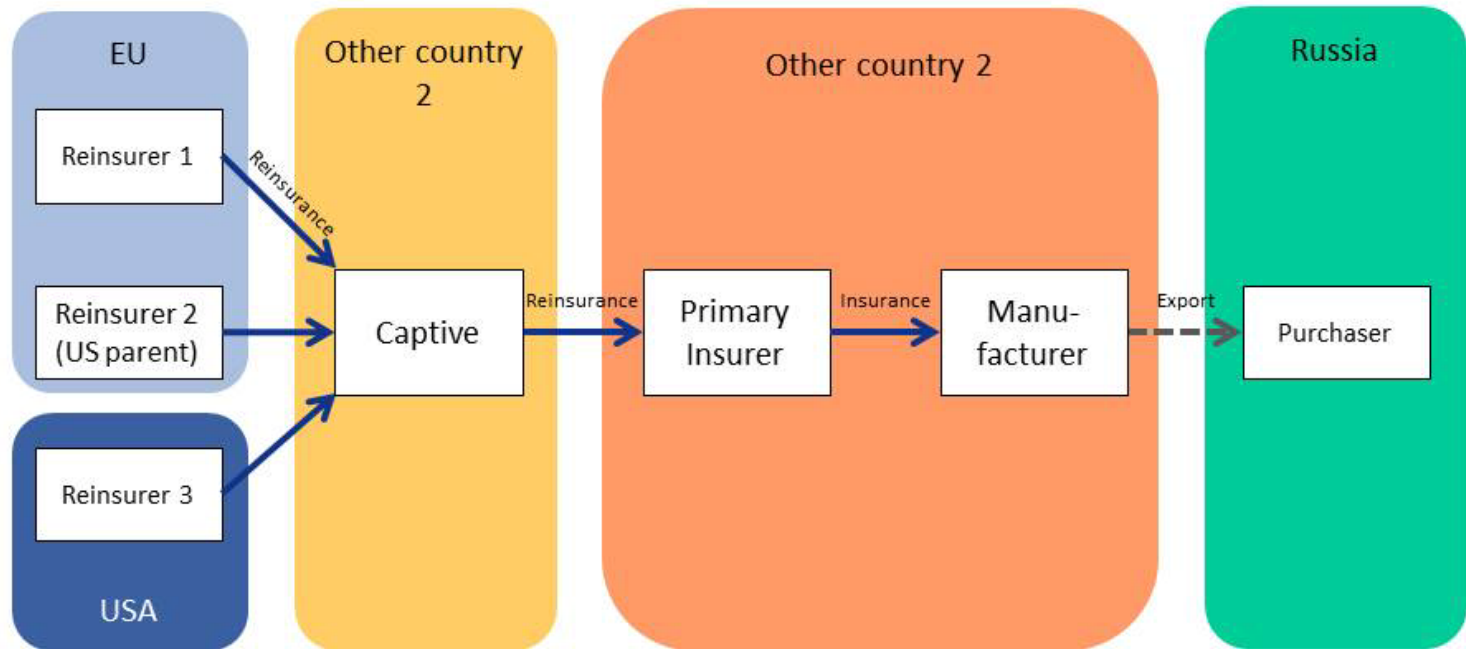


ANNEXES



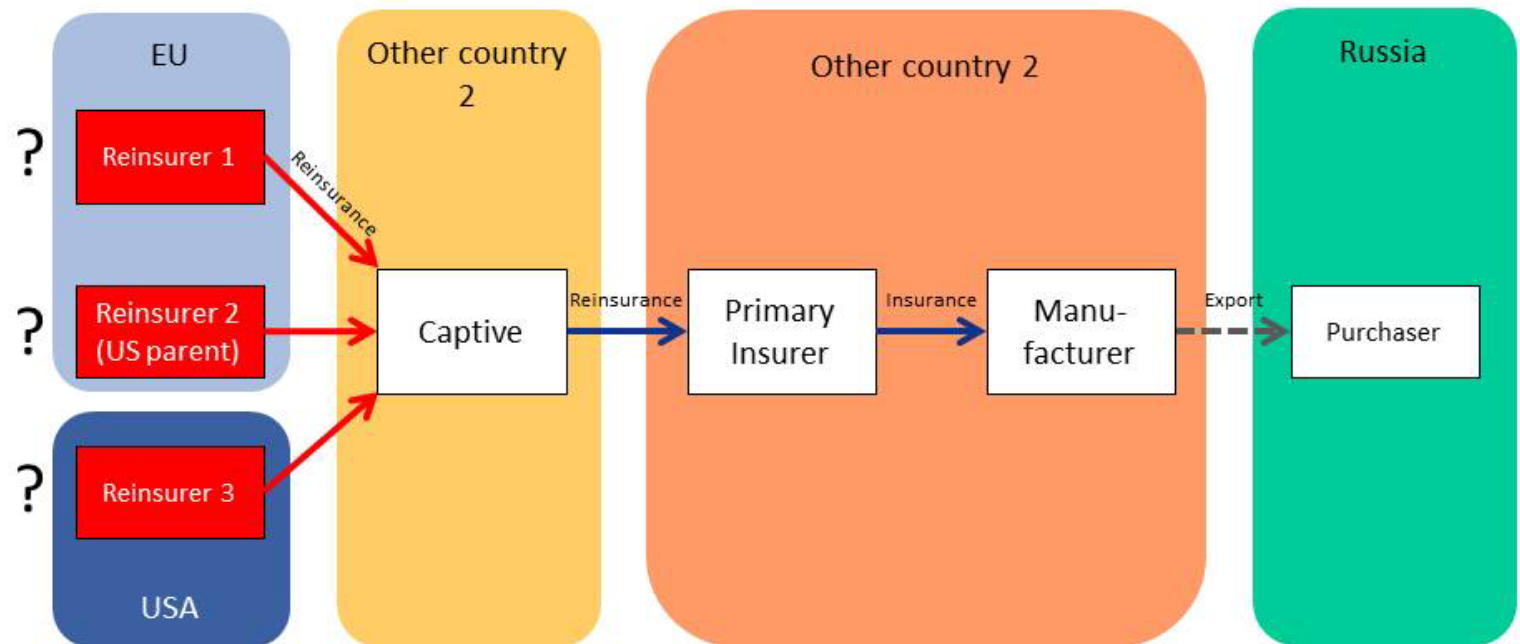
Effects of sanctions along the (re)insurance chain - Example 1b

- Liability / Marine Cargo (re)insurance
- Manufacturer of oil exploration equipment exports to purchaser in Russia
- Equipment is used in Russian energy sector for arctic drilling



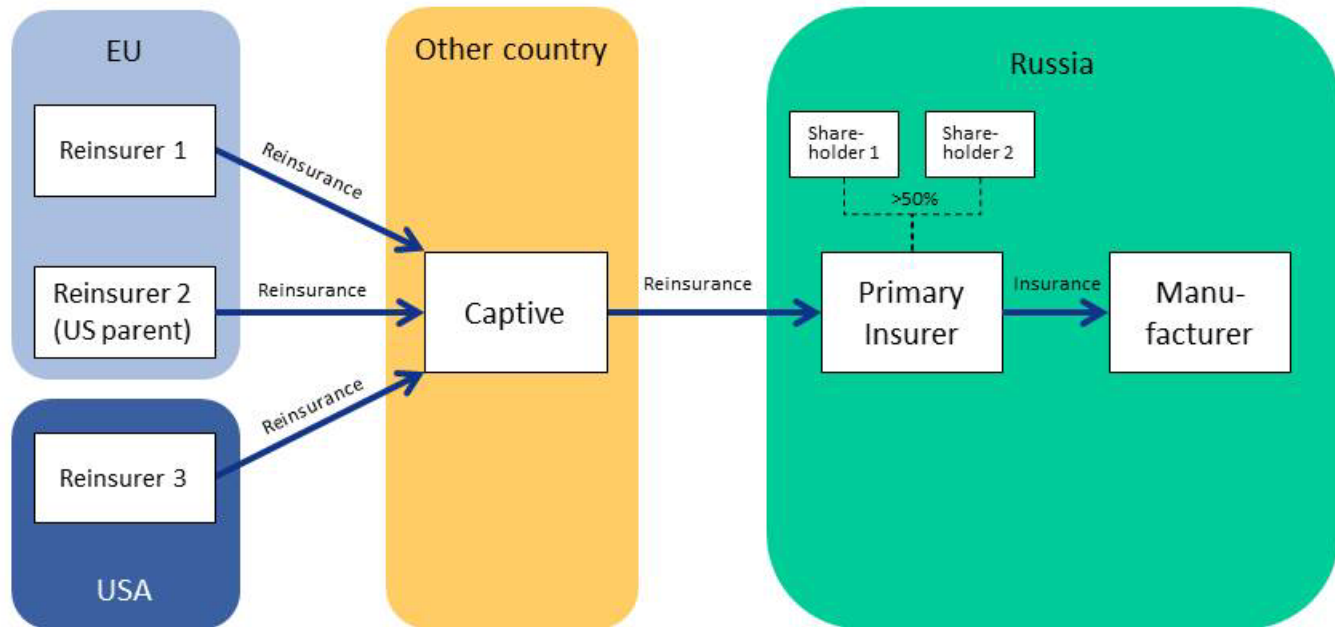
Effects of sanctions along the (re)insurance chain - Example 1b

- Liability / Marine Cargo (re)insurance
- Manufacturer of oil exploration equipment exports to purchaser in Russia
- Equipment is used in Russian energy sector for arctic drilling



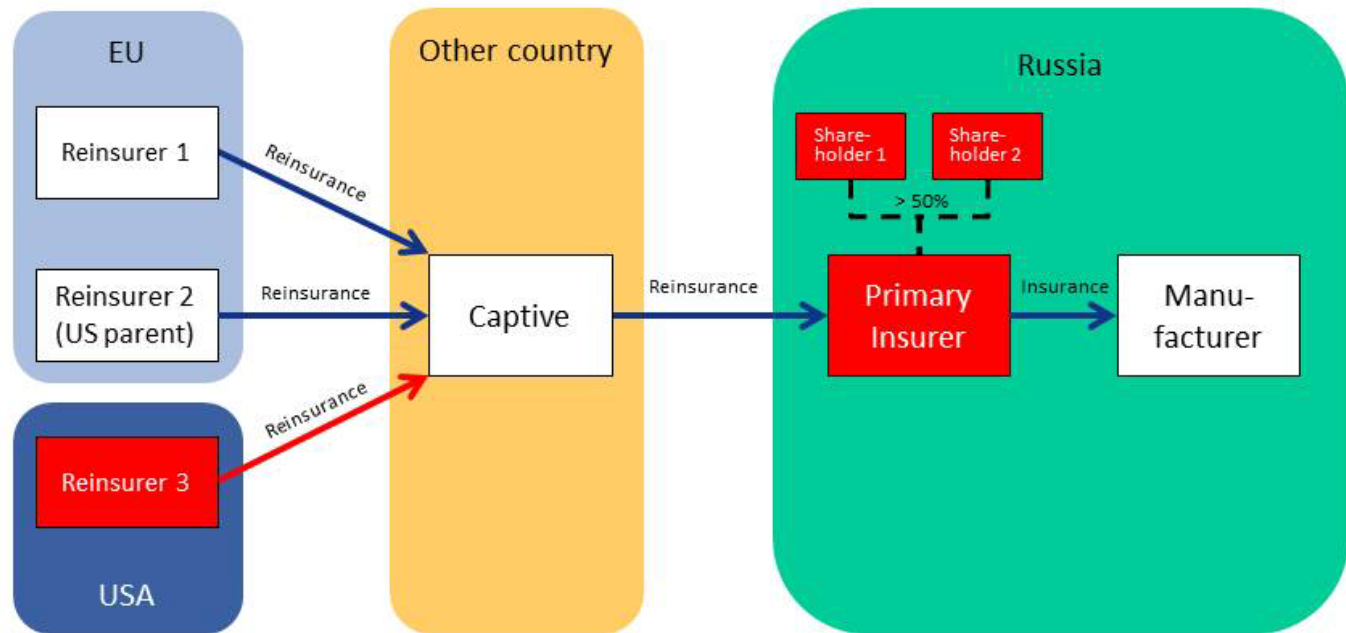
Effects of sanctions along the (re)insurance chain - Example 2

- Property / Engineering (re)insurance
- Russia-based manufacturer
- Russian primary insurer is majority-owned by Russian 'blocked persons'



Effects of sanctions along the (re)insurance chain - Example 2

- Property / Engineering (re)insurance
- Russia-based manufacturer
- Russian primary insurer is majority-owned by Russian 'blocked persons'



QUESTIONS RÉPONSES AVEC L'AUDITORIUM

